

11 JANVIER 2021

DECISIONS D'ORGANISATION
ET
ORGANIGRAMME
DE LA DIRECTION COMMUNE

CENTRE HOSPITALIER ARIEGE COUSERANS

EPMS « LA VERGNIERE »



09000 L'HERM
05 34 09 64 09 Fax: 05 61 02 64 42
epms.vergniere@wanadoo.fr

DECISION n° 2021-02 du 11 janvier 2021
Portant désignation d'ordonnateurs suppléants

Le Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'EPMS « La Vergnière »

- Vu la loi « Hôpital Patients Santé Territoire » du 21 juillet 2009,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,
- Vu le Code de la Santé Publique, et plus particulièrement les articles L 6143-7, L6145-16, R6143-38, R 6145-70, et D 6143-33 à 6143-35,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 17 décembre 2018 plaçant Monsieur Jean-Claude THIEULE en position de détachement, pour une durée de quatre ans, dans l'emploi fonctionnel de Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'EPMS « La Vergnière » à compter du 2 janvier 2019,
- Vu l'arrêté du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé - Bureau des personnels techniques de l'inspection des affaires sanitaires et sociales - en date du 3 janvier 2017 plaçant M. Frédéric Riant, en position de détachement en qualité de Directeur Adjoint du Centre Hospitalier Ariège Couserans et de l'EPMS « La Vergnière », puis titularisé, par arrêté du Centre National de Gestion en date du 6 juillet 2018, dans le corps des directeurs d'hôpital à compter du 1^{er} février 2018 en qualité de Directeur Adjoint,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 11 avril 2019 affectant Monsieur Frédéric TEYSSIER, au Centre Hospitalier Ariège Couserans et EPMS « La Vergnière », en qualité de Directeur Adjoint chargé des ressources humaines et des affaires médicales.

DECIDE

Article 1

A compter du 11 janvier 2021, par délégation du Directeur du Centre Hospitalier Ariège Couserans, sont désignés en qualité d'ordonnateurs suppléants pour signer les mandats de paiement et bordereaux de dépenses ainsi que les titres de recettes, bordereaux de recettes et le plan de trésorerie :

- Ordonnateur suppléant n°1 : M. Frédéric Riant, Directeur des Finances, de l'Ingénierie et des Prestations,
- Ordonnateur suppléant n°2 : M. Frédéric TEYSSIER, Directeur des Ressources Humaines et des Affaires Médicales.

Article 2

Cette délégation de signature doit être exercée dans le cadre du strict respect des autorisations budgétaires, des décisions du Conseil de Surveillance ou du Directoire, du respect des lois, règlements et dispositions en vigueur.

Article 3

Dans le cadre de cette délégation, il appartient aux différents bénéficiaires mentionnés à l'article 1^{er} de rendre compte au Directeur du suivi de ces affaires.

Article 4

La non observation des règles édictées aux articles 2 et 3 entraînera le retrait de cette délégation de signature.

Article 5


La présente décision prendra effet à compter du 11 janvier 2021.

Article 6

A compter de la notification de la présente décision, l'intéressé(e) dispose d'un délai de deux mois pour effectuer un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse.

SPECIMEN DE LA SIGNATURE

Frédéric Riant



Frédéric TEYSSIER



Fait à Saint-Lizier, le 11 janvier 2021

**Le Directeur
Jean-Claude THIEULE**



